

Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le 2020/878/UE

Date d'impression : 08.05.2026

Numéro de version 2201 (remplace la version 2101)

Révision: 08.05.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **RS-Spray**
 Code du produit: 5140-1092
 UFI: 0KT5-JNXD-7997-TPT7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Emploi de la substance / de la préparation: Assesoires de dental instruments

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Hager & Meisinger GmbH
 Hansemanstrasse 10
 41468 Neuss
 Telefon: +49(0)2131/20 12 - 0
 Telefax: +49(0)2131/20 12 - 222
 e-mail : info@meisinger.de

Service chargé des renseignements:

1.4 Numéro d'appel d'urgence
 QMB : Frau Wiebke Eckhardt
 Centre de conseil en cas d'intoxication à Mayence Tel : +49(0)6131/19240 Giftinformation: +49(0)700/GIFTINFO
 ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
 Centres Antipoison et de Toxicovigilance
 ANGERS: 02 41 48 21 21
 BORDEAUX: 05 56 96 40 80
 LILLE: 0800 59 59 59
 LYON: 04 72 11 69 11
 MARSEILLE: 04 91 75 25 25
 NANCY: 03 83 22 50 50
 PARIS: 01 40 05 48 48
 STRASBOURG: 03 88 37 37 37
 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement

Mentions de danger

Danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P264

Se laver soigneusement après manipulation.

P280

Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9. Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le 2020/878/UE

Date d'impression : 08.05.2026

Numéro de version 2201 (remplace la version 2101)

Révision: 08.05.2026

Nom du produit: RS-Spray

. vPvB: Non applicable

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

. Description: Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

. Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	n-Butane	⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25 – 50%
CAS: 109-87-5 EINECS: 203-714-2	méthylal	⚠ Flam. Liq. 2, H225	10 – 25%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone	⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	10 – 25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane	⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10 – 25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane	⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 2,5%

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

. Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Position et transport en position latérale stable.

. Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

. Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

. Après ingestion:

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

. Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

. Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau en jet plein

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

. Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Le contact oculaire et contact de peau ainsi qu'inhalation évitent

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

. Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le 2020/878/UE

Date d'impression : 08.05.2026

Numéro de version 2201 (remplace la version 2101)

Révision: 08.05.2026

Nom du produit: RS-Spray

(suite de la page 2)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

. Stockage:

. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

. Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

. Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 106-97-8 n-Butane

VLEP | Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

CAS: 109-87-5 méthylal

VLEP | Valeur à long terme: 3100 mg/m³, 1000 ppm

CAS: 67-64-1 acétoneVLEP | Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

. DNEL

CAS: 109-87-5 méthylal

Oral	DNEL Long-term - systemic effects	18,1 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung))
Dermique	DNEL Long-term - systemic effects	18,1 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung))
		17,9 mg/kg bw/day (employee / Arbeitnehmer)
Inhalatoire	DNEL Long-term - systemic effects	31,5 mg/m³ (general (Allgemeinbevölkerung))
		126,6 mg/m³ (employee / Arbeitnehmer)

CAS: 67-64-1 acétone

Oral	DNEL Long-term - systemic effects	62 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung))
Dermique	DNEL Long-term - systemic effects	62 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung))
		186 mg/kg bw/day (Workers (Arbeitnehmer))
Inhalatoire	DNEL Acute - local effects	2.420 mg/m³ (Workers (Arbeitnehmer))
	DNEL Long-term - systemic effects	200 mg/m³ (general (Allgemeinbevölkerung))
		1.210 mg/m³ (Workers (Arbeitnehmer))

CAS: 73398-61-5 Glycerides, mixed decanoyl and octanoyl

Oral	DNEL Long-term - systemic effects	12,61 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung))
Dermique	DNEL Long-term - systemic effects	12,61 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung))
		25,21 mg/kg bw/day (Workers (Arbeitnehmer))
Inhalatoire	DNEL Long-term - systemic effects	43,84 mg/m³ (general (Allgemeinbevölkerung))
		177,79 mg/m³ (Workers (Arbeitnehmer))

. PNEC

CAS: 109-87-5 méthylal

PNEC Soil (Boden)	4,65 mg/kg
PNEC fresh water sediment (Süßwassersediment)	13,135 mg/kg
PNEC fresh water (Süßwasser)	14,5 mg/l
PNEC marine water sediment	1,3135 mg/kg
PNEC Marine water	1,48 mg/l

CAS: 67-64-1 acétone

PNEC Soil (Boden)	29,5 mg/kg ()
PNEC fresh water sediment (Süßwassersediment)	30,4 mg/kg ()
PNEC fresh water (Süßwasser)	10,6 mg/l ()
PNEC marine water sediment	14 mg/kg ()
PNEC Marine water	1,06 mg/l ()
PNEC-STP	100 mg/l ()

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le 2020/878/
UE

Date d'impression : 08.05.2026

Numéro de version 2201 (remplace la version 2101)

Révision: 08.05.2026

Nom du produit: RS-Spray

(suite de la page 3)	
. Remarques supplémentaires:	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
. 8.2 Contrôles de l'exposition	
. Contrôles techniques appropriés	Sans autre indication, voir point 7.
. Mesures de protection individuelle,	telles que les équipements de protection individuelle
. Mesures générales de protection et d'hygiène:	Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau. Au travail, ne pas manger ni boire. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
. Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
. Protection des mains:	Gants résistant aux solvants Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
. Matériau des gants	Caoutchouc nitrile Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
. Temps de pénétration du matériau des gants	Valeur pour la perméabilité: taux $\leq 0,1$ mm 720min (12h) EN374 Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
. Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

. Indications générales	
. Couleur:	Incolore
. Odeur:	Caractéristique
. Seuil olfactif:	Non déterminé
. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-44,5 °C
. Inflammabilité	Non applicable
. Limites inférieure et supérieure d'explosion	
. Inférieure:	1,5 Vol % (CAS: 106-97-8 n-Butane)
. Supérieure:	17,6 Vol % (CAS: 109-87-5 méthylal)
. Point d'éclair	-80 °C
. Température d'auto-inflammation	235 °C (CAS: 109-87-5 méthylal)
. Température de décomposition:	Non déterminé
. pH	Non déterminé
. Viscosité:	
. Dynamique:	Non déterminé
. Solubilité	
. l'eau:	Pas ou peu miscible
. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
. Pression de vapeur à 20 °C:	8.300 hPa (CAS: 74-98-6 propane)
. Densité et/ou densité relative	
. Densité à 20 °C:	0,726 g/cm³
. Densité relative	Non déterminé
. Densité de vapeur:	Non déterminé

. 9.2 Autres informations

. Aspect:	
. Forme:	Aérosol
. Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
. Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
. Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif. Toutefois, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.
. Teneur en solvants:	
. Solvants organiques:	96,4 %
. Eau:	0,0 %
. VOC (CE)	97,5 %
	708,4 g/l
. VOC (EU) (%)	97,6 %
. Teneur en substances solides:	2,4 %

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le 2020/878/UE

Date d'impression : 08.05.2026

Numéro de version 2201 (remplace la version 2101)

Révision: 08.05.2026

Nom du produit: RS-Spray

(suite de la page 4)

. Changement d'état	
. Taux d'évaporation:	Non applicable.
. Informations concernant les classes de danger physique	
. Substances et mélanges explosibles	néant
. Gaz inflammables	néant
. Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
. Gaz comburants	néant
. Gaz sous pression	néant
. Liquides inflammables	néant
. Matières solides inflammables	néant
. Substances et mélanges autoréactifs	néant
. Liquides pyrophoriques	néant
. Matières solides pyrophoriques	néant
. Matières et mélanges auto-échauffants	néant
. Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
. Liquides comburants	néant
. Matières solides comburantes	néant
. Peroxydes organiques	néant
. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
. Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

. 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
. 10.2 Stabilité chimique	
. Décomposition thermique/conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
. 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
. 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
. 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
. 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

. 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
. Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 109-87-5 méthylal

Oral	LD50	6.453 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5.000 mg/kg (rabbit)

CAS: 67-64-1 acétone

Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 15.688 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	76 mg/l (rat)

CAS: 73398-61-5 Glycerides, mixed decanoyl and octanoyl

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)

. Effet primaire d'irritation:	
. Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

CAS: 67-64-1 acétone

Schwere Augenschädigung/-reizung (rabbit) (Acute Eye Irritation/Corrosion)

. Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
. Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
. Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
. Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
. Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le 2020/878/UE

Date d'impression : 08.05.2026

Numéro de version 2201 (remplace la version 2101)

Révision: 08.05.2026

Nom du produit: RS-Spray

(suite de la page 5)

11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique:

CAS: 106-97-8 n-Butane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 109-87-5 méthylal

EC50 (48h) > 1.000 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)

LC50 (96h) > 1.000 mg/l (Brachydanio rerio)

CAS: 67-64-1 acétone

EC50 (48h) > 100 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

EC50 (96h) 8.300 mg/l (Lepomis macrochirus)

7.500 mg/l (Selenastrum capricornutum)

LC50 (96h) 7.500 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))

6.500 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

8.120 mg/l (Pimephales promelas (fettköpf. Ellritze)) (Fish, Acute Toxicity Test)

CAS: 74-98-6 propane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 73398-61-5 Glycerides, mixed decanoyl and octanoyl

EC0 (18h) > 100 mg/l (Pseudomonas putida) (Mikroorganismen/Wirkung auf Belebtschlamm)

EC50 > 100 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)

> 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

LC50 (72h) > 100 mg/l (Brachydanio rerio) (Fish, Acute Toxicity Test)

CAS: 75-28-5 isobutane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

12.2 Persistance et dégradabilité**CAS: 109-87-5 méthylal**

Biodegradability 30d 88 %

CAS: 67-64-1 acétone

Biodegradability 81 – 92 % (aerob) ((Derterm. of the "Ready" Biodegr. Closed Bottle))

12.3 Potentiel de bioaccumulation**CAS: 67-64-1 acétone**

Log Kow 0,24

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Non applicable

vPvB:

Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le 2020/878/UE

Date d'impression : 08.05.2026

Numéro de version 2201 (remplace la version 2101)

Révision: 08.05.2026

Nom du produit: RS-Spray

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1950 AÉROSOLS
IMDG AÉROSOLS
IATA AÉROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 2.5F Gaz.
Étiquette 2.1

IMDG, IATA



Class 2.1 Gaz.
Label 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -
No EMS: F-D,S-U
Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AÉROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
Category A. For AÉROSOLS with a capacity above 1 litre:
Category B. For WASTE AÉROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
SG69 For AÉROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
For AÉROSOLS with a capacity above 1 litre:
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
For WASTE AÉROSOLS:
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Indications complémentaires de transport:

ADR
Quantités limitées (LQ) 1L
Quantités exceptées (EQ) Code: E0
Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport 2
Code de restriction en tunnels D

IMDG

Limited quantities (LQ) 1L
Excepted quantities (EQ) Code: E0
Not permitted as Excepted Quantity

"Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses
désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
Quantité seuil (tonnes) pour
l'application des exigences
relatives au seuil bas 150 t

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le 2020/878/UE

Date d'impression : 08.05.2026

Numéro de version 2201 (remplace la version 2101)

Révision: 08.05.2026

Nom du produit: RS-Spray

(suite de la page 7)

- . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- . RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

. Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

. RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

. Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

. Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

CAS: 67-64-1 | acétone

. Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 67-64-1 | acétone

3

. Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 67-64-1 | acétone

3

. 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Service établissant la fiche technique:

Département "sécurité des produits"

. Contact:

QMB Frau Wiebke Eckhardt

. Date de la version précédente:

08.03.2022

. Numéro de la version précédente:

2101

. Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë
 Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

. * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR